



## COMMUNE DE MASSONGY Haute-Savoie

### Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 février 2021 à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le vendredi 05 février 2021 en session ordinaire et tenue en Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Julie ROULLARD-NOUGARET, Bernard BULLAT, Céline DETURCHE, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Christelle BOUDAMOUZ, Mathieu CHASTEL, Hakim GHEMMOUR, Fabrice POIRIER, Jean-Claude CONSTANTIN, Thierry ROULLARD, Johann MATHIEU (présent à partir de 19h45).

Absents excusés : Muriel ARTIQUE (pouvoir à Bernard BULLAT), Ana Maria MARTIN GRILLET (pouvoir à Thierry ROULLARD), Lionel DUJOUX, Johann MATHIEU (absent jusqu'à 19h45).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 12 ; en exercice : 15 ; ayant délibéré : 14

Secrétaire de séance : Julie ROULLARD-NOUGARET

#### Ordre du Jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17/12/2020
- Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
- EPF : Portage PINGET/TROLLIET : Fin de mission de portage et rachat du bien
- Approbation de la nouvelle convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à intervenir avec Thonon Agglomération
- Compte-rendu des Conseils Communautaires de Thonon Agglomération des 24 novembre et 15 décembre 2020 et 26 janvier 2021
- Informations et questions diverses

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les Conseillers Municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales.

Julie ROULLARD-NOUGARET est désignée secrétaire de séance.

#### **N°2021-01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020**

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce document avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix en séance),

- **DECIDE** d'approuver le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020.

## **N°2021-02 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire rappelle que par délibérations n°2020-023 en date du 11/06/2020 et n°2020-042 du 09/09/2020, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire et à ses adjoints.

Selon ces mêmes articles, la loi impose de donner communication des décisions prises par Madame le Maire depuis la précédente séance.

N°	Date	Objet
14	21/12/2020	Signature le 21/12/2020 d'un MAPA : marchés à bon de commandes de maîtrise d'œuvre pour entretien de voiries et petits aménagements VRD sur la commune. Maîtrise d'œuvre retenue : Canel Ingénierie Infrastructure à Thonon les Bains, taux de rémunération : 5.71 % Marchés sur 4 années, montant maximum de travaux 200 000 € HT.
15	21/12/2020	Signature le 21/12/2020 d'un MAPA : bon de commandes pour études d'aménagement et sécurisation de la RD 225 Route de Ballaison. Maîtrise d'œuvre retenue : Canel Ingénierie Infrastructure à Thonon les Bains, taux de rémunération : Montant forfaitaire 8 500 € HT. Option réunions publiques : 250 € HT, option mission d'assistance pour groupement de commande de maîtrise d'ouvrage SYANE et Thonon Agglomération, 1 500 € HT.
1	12/01/2021	Signature d'une demande de subvention au titre de la DETR 2021, pour réfection des toitures de la grange et de l'appentis de la ferme de Quincy taux 20 % montant des dépenses subventionnables 76 303.82 € HT.
2	19/01/2021	Encaissement d'un chèque de 2 027.18 € de la société Groupama en remboursement du sinistre « Choc véhicule contre lampadaire » du 12/10/2020.
3	19/01/2021	Encaissement d'un chèque de 841.79 € de la société Groupama en remboursement du sinistre « Choc véhicule contre lampadaire » du 12/10/2020.
4	25/01/2021	Signature le 25/01/2021 d'un MAPA, consultation pour relevés topographiques route de Ballaison RD 225. Cahier des charges envoyé à 3 géomètres, Entreprise retenue : Canel géomètre Expert 74200 Thonon les Bains,

		Montant 2 885.00 € HT option relevé drone 380.00 € HT, total avec option 3 265.00 € HT.
--	--	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix en séance),

➤ **DECIDE** de prendre acte des décisions prises par Madame le Maire.

Concernant la réfection de la toiture de la grande de Quincy, Monsieur CONSTANTIN demande pourquoi l'isolation sous-toiture n'a pas été prise en compte. C'est un problème budgétaire et pour le moment il y avait urgence pour refaire la toiture et en assurer l'étanchéité. De plus, il n'y a, pour le moment aucun choix sur la destination future du bâtiment. Madame le Maire propose qu'une réflexion d'ensemble soit menée. Monsieur POIRIER demande qu'un chiffrage de l'isolation de la toiture soit fait.

### **N°2021-03 : EPF : PORTAGE PINGET/TROLLIET : FIN DE MISSION DE PORTAGE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOIE ET RACHAT DES BIENS**

Pour le compte de la commune de MASSONGY, l'EPF porte depuis le 22-09-2011, un tènement foncier limitrophe à plusieurs bâtiments communaux, dans le but de réserver ces terrains pour la construction de nouveaux équipements publics.

Selon les termes de la convention signée le 28-09-2011, le portage arrive à terme en 2021.

- Vu la convention pour portage foncier en date du 28-09-2011 entre la Commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ;
- Vu l'acquisition réalisée par l'EPF le 22-09-2011 fixant la valeur des biens à la somme totale de 261.242,10 euros (frais d'agence et d'acte inclus) ;
- Vu les statuts de l'EPF ;
- Vu le règlement intérieur de l'EPF ;
- Vu l'acte de vente par l'EPF au profit de la commune de MASSONGY en date du 23 novembre 2011 à titre gratuit portant sur les parcelles :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Les Recordeaux	C	2863 (ex 2734)	00a 05ca		X
Les Recordeaux	C	2865 (ex 2732)	00a 06ca		X

- Vu les remboursements déjà effectués par la Commune, soit la somme de 235 117,89 € ;
- Vu le capital restant dû, soit la somme de 26.124,21 euros ;
- Vu la fin du portage arrivant à terme le 21-09-2021 sur :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Les Recordeaux	C	2733	19a 76ca		X
Les Recordeaux	C	2862 (ex 2734)	24a 43ca		X

Les Recordeaux	C	2864 (ex 2732)	19a 56Xca	X
----------------	---	-------------------	--------------	---

- Vu la qualité d'assujetti de l'EPF, la vente des biens, qualifiés de terrains à bâtir, doit être soumise à la TVA ;
- Vu la TVA calculée en l'espèce sur la marge, soit la somme de 0,00 euros ;
- Vu l'avis de France Domaine ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 8 octobre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix en séance),

- **ACCEPTÉ** d'acquérir les biens ci avant mentionnés,
- **ACCEPTÉ** que la vente soit régularisée aux conditions suivantes :  
**Prix de cession : 261.242,10 Euros H.T.** sur la base de l'avis de France domaine.  
Prix d'achat par EPF 74 : 255.864,00 euros HT  
Frais d'acquisition : 5.378,10 euros HT  
**TVA : sur marge**  
**Forme : acte administratif**
- **ACCEPTÉ ou non** de rembourser la somme de **26.124,21 euros H.T\*** correspondant au solde de la vente et de régler la TVA pour la somme de 0,00 euros,
- **S'ENGAGE ou non** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier,
- **CHARGE ou non** Madame le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **N°2021-04 : APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME A INTERVENIR AVEC THONON AGGLOMERATION**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.422-1 et suivants,  
Vu la délibération n°CC001145 du 26 janvier 2021 de THONON AGGLOMERATION,  
Vu le projet de convention tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il est nécessaire d'encadrer le fonctionnement de l'instruction des autorisations du droit des sols réalisée par THONON AGGLOMERATION pour le compte des Communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix en séance),

- **ADOpte** la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

## **COMPTE-RENDU DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DE THONON AGGLOMERATION DES 24 NOVEMBRE ET 15 DECEMBRE 2020 ET 26 JANVIER 2021**

Les points suivants ont été traités : l'adoption du règlement intérieur de ThononAgglomération, procès-verbal de transfert de la ville de Thonon pour la compétence eau potable, le rapport d'orientation budgétaire 2021, le rapport sur le développement durable 2020, la convention cadre avec Destination Léman, la présentation du rapport d'activité du délégataire du service transport public collectif de voyageurs pour 2019, le vote du budget primitif 2021 et des divers budgets annexes, la convention relative à l'instruction des autorisations du droit des sols, la composition de la CLECT, le vote des taux d'imposition 2021 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vous trouverez tous les comptes-rendus des conseils communautaires sur le site internet de Thonon Agglomération : <https://www.thononagglo.fr>

La séance est levée à 19h55.

Vu par Nous, Sandrine DETURCHE, Maire de la Commune de MASSONGY, pour être affiché le 15/02/2021 à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Sandrine DETURCHE

